

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS

BUDGET 2023 : UN BUDGET CONTRAINT ET CONTRARIÉ MAIS RESPONSABLE ET TOURNÉ VERS LES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Le budget 2023 est conforme aux orientations adoptées lors du conseil communautaire du 27 février dernier.

Il traduit également la mise en œuvre du projet politique pour le développement du territoire qui doit rester la priorité.

Les incertitudes et l'instabilité du moment liées au contexte économique et social ont forcé à réinterroger les moyens pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Nous avons donc travaillé collectivement à trouver des ressources permettant un budget 2023 maîtrisé.

LE CONTEXTE POUR CONSTRUIRE LE BUDGET 2023

- Le budget 2023 est construit dans un **contexte économique incertain** avec un contexte géopolitique international à l'origine de tensions économiques :
 - Flambée des **prix de l'énergie**
 - Un **taux d'inflation** non connu depuis les années 80 : 4.2% (selon la loi de finances 2023)
 - **Taux d'intérêt**
- **Des perspectives qui incitent à la prudence budgétaire**
 - Poids de la dette publique : quelle trajectoire sera envisagée pour le redressement des finances publiques ?
 - Suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) compensée par l'attribution d'une fraction de la TVA
- **Un contexte local : une situation financière fragile et fragilisée**
 - Saint-Lô Agglo dispose de **charges de structure rigides**

- Saint-Lô Agglo a **des contributions statutaires obligatoires très importantes : + de 10 M€**
 - Contribution au Point Fort Environnement (7,2M€)
 - Contribution au Pôle hippique (130 000€)
 - Contribution au SDIS (2,7M€)
 - Contribution à Manche Numérique sur le déploiement de la fibre optique (540 000€)
- Le bilan des transferts de compétences a mis évidence l'inadéquation entre le coût des compétences transférées et les moyens financiers transférés par les communes. Il **manque 6.4M€/an** à l'Agglo depuis la fusion pour exercer ses compétences (soit 79.9€/hab)... **soit 32M€ sur ces 5 dernières années**
- **Le surcoût énergétique est évalué à 2.2 M€** pour l'agglo

Sur le sujet des énergies, nous avons déjà agi, puisque nous connaissons une baisse de 2 GWh par an de notre consommation énergétique depuis 2018. Des mesures fortes dans ce domaine ont été prises sur 2022 : baisse de la température de l'eau dans les piscines, port du bonnet de bain obligatoire, adaptation des températures de chauffe dans les bureaux, les gymnases, coupure de l'éclairage dans les zones d'activités à des horaires déterminés. Ces décisions – de bons sens - doivent s'inscrire dans le temps et amorcent un travail plus approfondi en matière de sobriété énergétique que nous devons intensifier.

LA LIGNE DE CONDUITE POUR CONSTITUER LE BUDGET 2023

Un Travail collectif

Une **prudence budgétaire** (maîtrise et adaptation des dépenses de fonctionnement)

Investir pour l'avenir sur les économies d'énergie

Ce sont les 3 axes principaux qui ont guidé l'élaboration budgétaire.

LES FAITS MARQUANTS DU BUDGET 2023

- La prise en régie du **transport scolaire** et la mise en service du **nouveau service de location de vélo**
- La nouvelle tarification sur la **collecte et valorisation des déchets avec un budget annexe dédié**
- La **fusion des budgets annexes eau et assainissement**
- La 1^{ère} étape de **convergence des prix de l'eau et de l'assainissement**
- L'augmentation sensible de la **contribution au SDIS**

LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR L'ELABORATION DU BUDGET

Les élus communautaires ont travaillé collectivement sur des pistes d'économies et de ressources pour construire le budget et les propositions suivantes ont été faites :

- **Pas d'augmentation des taux d'imposition**
- **Baisse de 2.5% les inscriptions budgétaires en fonctionnement** (inflation comprise)
- **Facturation aux budgets annexes** des frais d'administration générale
- **Hausse de certains tarifs** (centre aquatique, bassins de natation, tarif extérieur self FJT, tarifs Accueil collectif de mineurs, transports scolaires)
- **Adaptation du périmètre de certains services**
 - périmètre d'ouverture des bassins d'apprentissage de la natation de Saint-Amand et Graignes
 - public cible de la carte KioskAgglo (passage de 3-25 à 3-15 ans)
 - principe d'adhésion de sports vacances
- **Baisse de 10% du montant total des subventions**
- Instauration de la **taxe GEMAPI** en 2024 et augmentation de la **TASCOM**
- **Bilan des politiques publiques qui arrivent à échéance** en 2023 : PESL, PAT...
- **Questionner le maintien ouvert de certains gymnases** sous-utilisés
- **Non renouvellement de certains postes** suite à des départs d'agents
- **Priorisation des investissements sur les économies d'énergie**
- Révision de **la ligne de partage agglo-communes pour un effort collectif avec la mise à jour du pacte fiscal et financier**
 1. **Participation de la commune sur les gros travaux des équipements sportifs** (49% du reste à charge) – hors équipements à vocation unique
 2. **Participation de l'Agglo à des travaux sur les équipements communaux sportifs** rétrocédés ou équipements sportifs supra-communaux
 3. **Prise en charge à 100% par les communes de l'apprentissage de la natation scolaire** (hors transport)
 4. **Mise en place d'une contribution annuelle à l'Agglo de 10€/habitant de chaque commune** (via une réduction de l'attribution de compensation versée aux communes)

LE BUDGET PRINCIPAL 2023 EN CHIFFRES

Le budget principal s'équilibre pour

49.3 M€ en fonctionnement

15.5 M€ en investissement

Pas de hausse des taux d'imposition

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (hors emprunt) s'élèvent en 2023 à 13,1 M€ hors projet en cours de réalisation.

La section d'investissement s'équilibre avec recours raisonnable à l'emprunt d'environ 6M€.

FONCTIONNEMENT

- **Les charges à caractère général** sont maîtrisées et représentent 9.2 M€, elles connaissent une hausse de + 1.3M€ liées principalement aux dépenses d'énergie et combustibles.
- **Les charges de personnel** sont stables à hauteur de 16.2M€ (malgré l'augmentation du point d'indice)
- **Atténuation de produits** : ce chapitre connaît une baisse prévisionnelle liée à la mesure adoptée sur la contribution de 10€/hab demandée aux communes
- **Autres charges de gestion courante** : ce chapitre à 7.9M€ montre une baisse apparente liée au transfert de la contribution au Point Fort Environnement au Budget annexe « redevance incitative » et à la baisse de 10% du montant globale de nos subventions mais il connaît néanmoins une augmentation sensible liée :
 - à la hausse de la contribution au SDIS (+148 317€),
 - à l'augmentation de la participation aux déficits des budgets annexes (particulièrement au centre aquatique + 800 000€)

LES BUDGETS ANNEXES 2023 EN CHIFFRES

Il existe 13 budgets annexes.

8 sont financièrement autonomes

1. Budget annexe transports

Ce budget s'équilibre avec

- 5.9 M€ en fonctionnement
- 1.3 M€ en investissement

À noter : l'exercice 2023 voit la prise en charge en régie du transport scolaire auparavant délégué à la Région.



2. Budget annexe eau potable

Ce budget s'équilibre avec

- 7 M€ en fonctionnement
- 7.8 M€ en investissement

3. Budget annexe assainissement

Ce budget s'équilibre avec

- 5.1 M€ en fonctionnement
- 6.9 M€ en investissement

4. Budget annexe redevance incitative

L'enjeu d'un budget annexe sur cette politique publique est de mesurer la performance des actions mises en place dans ce domaine.

Ce budget s'équilibre avec

- **10.9 M€** en fonctionnement dont
 - o 6.2 M€ de contribution au Point Fort environnement
 - o 500 000€ de TGAP
 - o 1.6M€ de frais de personnel
 - o 1.2M€ de sous-traitance
 - o 520 000€ de carburant et maintenance
- ➔ + de 92% du budget de fonctionnement représente des charges rigides
- **1.9 M€** en investissement

5. Budget annexe opérations immobilières (bâtiments et ateliers relais aux entreprises)

Ce budget s'équilibre avec

- 1 M€ en fonctionnement
- 1.2 M€ en investissement

6. Budget annexe Pépinières Agglo21

Ce budget s'équilibre avec

- 0 M€ en fonctionnement
- 2.4 M€ en investissement

7. Budget annexe FJT Carentan

Ce budget s'équilibre avec

- 224 450€ en fonctionnement
- 12 000€ en investissement

8. Budget annexe panneaux photovoltaïques

Ce budget s'équilibre avec

- 36 600€ en fonctionnement
- 21 800€ en investissement

3 nécessitent une subvention d'équilibre du budget principal

1. Budget annexe Centre aquatique

Ce budget s'équilibre avec

- 2.8 M€ en fonctionnement
- 1.3 M€ en investissement

Le poste « énergie » a été multiplié par 2 et représente une hausse de +650 000€

La subvention d'équilibre du budget principal s'élève à 1.9M€ (+ 800 000€)

2. Budget annexe FJT Espace Rabelais

Ce budget s'équilibre avec

- 1.8 M€ en fonctionnement
- 94 500€ en investissement

La subvention d'équilibre du budget principal s'élève à 673 600€ (+ 183 700€)

3. Budget annexe Pôle Agglo21

Ce budget s'équilibre avec

- 527 850€ en fonctionnement
- 177 500€ en investissement

La subvention d'équilibre du budget principal s'élève à 393 350€ (- 86 650€)

Budgets annexes en comptabilité de stock

Budgets annexes Zones d'activités et lotissements intercommunaux

Le budget ZA intercommunales s'équilibre avec

- 16.1 M€ en fonctionnement
- 11.1 M€ en investissement

Le budget lotissements intercommunaux s'équilibre avec

- 50 700€ en fonctionnement
- 50 700€ en investissement

ZOOM SUR LES PROJETS 2023

➔ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aménagement de l'extension d'Agglo21 (barreau routier et aménagement paysager)

Aménagement du Parc du Bocage

Pépinières agroalimentaire ATELIER21

Politique d'investissement dans la modernisation commerces et artisanat



→ CYCLE DE L'EAU

Sécuriser l'approvisionnement en eau

Investissement sur le barrage de Fumichon

Travaux d'interconnexion :

St-Lô / Condé / St-Jean-d'Elle :

Graignes / St-Jean-d'elle



Schéma directeur d'eau potable

Protection du barrage de Semilly à St-Lô

Renouvellement de réseaux d'eau potable pour limiter les fuites :

- Secteur centre (Saint-Lô / Pont-Hébert)
- Secteur Est (St-Clair / Torigny)
- Secteur Ouest (Marigny)
- Secteur Nord (St-Jean-de-Daye / Graignes)
- Secteur sud (régie Canisy/Condé/Tessy)

Trois schémas directeurs d'assainissement (Bourgvallées, Condé-sur-Vire, Rémilly-les-Marais)

Schéma d'élimination des boues d'épuration

Renouvellement de réseaux d'assainissement :

- Secteur centre (Saint-Lô / Pont-Hébert)
- Secteur Torigny
- Secteur Marigny
- Renouvellement de postes de refoulement à Saint-Lô

Travaux d'extension de réseaux d'assainissement :

- Couvains
- Moon/Elle
- Bourgvallées

Station d'épuration :

- Amélioration station de Marigny
- Travaux sur bassin tampon de Saint-Lô
- Travaux station de Saint-Lô
- Etudes pour stations de St-Jean-d'Elle, Tessy et Moyon

→ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Schéma directeur des énergies

Investissement dans les économies d'énergie : ombrières, tracker solaire



→ COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Acquisition des bennes

Finalisation du schéma



→ MOBILITÉS

Aménagements cyclables

Nouvelle politique de location de vélos assistance électrique

Prime à l'achat de vélos à assistance électrique



→ **ENFANCE-JEUNESSE**

Dématérialisation Carte KioskAgglo .
Aménagement relais petite enfance à Canisy
Crèche à Saint-Lô (site de l'Aurore)



→ **SPORTS**

Centre sportif F. Beaufiles
Piste d'athlétisme
Stade de Rugby



→ **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Campus unique 2025



→ **URBANISME ET PLANIFICATION TERRITORIALE**

PLUi



→ **HABITAT**

Programme local de l'habitat dont OPAH
Terrain familial pour les gens du voyage (étude)



→ **APPUI AUX COMMUNES**

Mise en œuvre des Contrats Agglo-communes



→ **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Réaménagement du siège Tour Agglo



Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -   